



Lettre de convocation en vue un licenciement

Par **mikagrc**, le **13/09/2014** à **10:59**

une erreur sur l'adresse de la section de l'inspection du travail sur une lettre de convocation de mise à pied conservatoire pour un licenciement pour faute? c'est à dire à l'adresse mentionner et celle de marseille alors que la section à laquelle la direction du travail appartient est celle d'Aix-en-Provence. Est-ce une irrégularité de procédure? si oui faut-il le mentionner lors de cet entretien?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...

Par **P.M.**, le **13/09/2014** à **11:29**

Bonjour tout d'abord,

Il s'agirait effectivement d'un vice de procédure qui peut donner lieu à un recours ultérieur sans obligatoirement être évoqué lors de l'entretien préalable au cours duquel je vous conseillerais de vous faire assister donc de préférence par un Conseiller du Salarié...